



JUBILÉ DE LA MISÉRICORDE MISERICORDIEUX COMME LE PÈRE

CONSEIL PONTIFICAL POUR LA PROMOTION DE LA NOUVELLE ÉVANGÉLISATION



Informations pratiques



Les volontaires du Jubilé devront s'occuper de leur visa et rejoindront Rome par leurs propres moyens. Le Conseil Pontifical pour la Promotion de la Nouvelle Évangélisation se chargera seulement de l'hébergement, de la nourriture, des transports publics locaux et de l'assurance contre les accidents durant le service.

Le Conseil Pontifical pour la Promotion de la Nouvelle Évangélisation ne pourra pas s'occuper du visa, mais pourra délivrer une déclaration attestant du motif du voyage à Rome.